



Disponibilité et pénalité de salaire

Par **drinou74**, le **04/02/2013** à **16:34**

bonjour

résumé de ma situation : je travaillais jusqu'en mai dernier comme caissière dans un supermarché qui a brûlé, depuis l'assurance a pris en charge les salaires jusqu'à réouverture (prévue dans 2 mois) à l'heure actuelle, il nous est demandé d'être présent pour quelques heures ponctuelles du style 3-4 heures tous les 15 jours.

ma chef nous a demandé depuis peu d'être disponible à tous moment, on doit pouvoir être présent dans l'heure qui suit leur appel sous peine de perdre une semaine de salaire.

de plus après la réouverture nous avons été prévenu que nous n'aurions pas de vacances avant mai 2014 et d'autre choses comme le fait que nos heures supplémentaires ne serait pas payés. à noter que le bureau local d'inspection du travail nous a envoyé balader. on t'ils le droit de faire cela, sinon comment puis je argumenter pour défendre nos droit (inutile de dire qu'une grosse pression nous est imposé avant l'ouverture
par avance merci